



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **10 novembre 2022**

Membres du conseil Municipal			
En exercice	Présents	Procuration	Absent
43	35	4	4

Date de convocation le **4 novembre 2022**Présidente: Madame Hélène **GEOFFROY**Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric **KIZILDAG****V_DEL_221110_6****Autorisation de signature du marché "Assurance Dommage aux biens" - appel d'offre ouvert****Rapporteur : Monsieur GOMEZ,****Présents :**

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Monique MARTINEZ, Yvette JANIN, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Procurations :

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Myriam MOSTEFAOUI, Nadia LAKEHAL donne pouvoir à Abdoulaye SOW, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Liliane GILET-BADIOU donne pouvoir à Stéphane GOMEZ

Absents :

Yvan MARGUE, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Sacha FORCA

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le



ID : 069-216902569-20221110-V_DEL_221110_6-DE

Le marché de prestation de service d'assurance « Dommages aux Biens » arrivant à terme au 31 décembre 2022, et conformément aux dispositions des articles R2124-1, R2124-2-1 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée le 25 juillet 2022 avec une date limite de réception des offres fixée au 16 septembre 2022 à 14h00.

L'objectif de cette souscription assurantielle est de prémunir financièrement la Ville des sinistres les plus significatifs sur ses biens : les atteintes au patrimoine, les recours des tiers (communication d'incendie, dégâts des eaux, ou explosion) et les bris de machine potentiellement plus lourds (matériels du planétarium par exemple).
Le marché proposé est conclu pour une durée de 4 ans.

Lors du lancement de la procédure, l'optique a été de couvrir la Ville face aux sinistres conséquents tout en garantissant un équilibre financier. Ainsi le règlement de la consultation a prévu que les candidates devaient tarifier trois niveaux de franchise différents :

- 75 000 euros, sauf bris de machine à 3500 euros, sauf tout risque informatique à 750 euros,
- 100 000 euros,
- 15 000 euros, sauf incendie à 75 000€,

Les critères retenus pour l'analyse des offres sont les suivants :

*Prix 40 points

*Valeur technique 60 points :

- sous- critère 1 : étendue des garanties et/ou services supplémentaires (20 points)
- sous-critère 2 : absence de réserves majeures (40 points)
-

Une seule offre a été déposée dans les délais.

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offre (CAO) réunie le 3 novembre 2022, a retenu l'offre de SMACL ASSURANCES pour un montant de prime annuelle estimée à 90 229,43 euros pour un niveau de franchise de 75 000 euros, sauf bris de machine à 3 500 euros et sauf tout risques informatiques à 750 euros.

Le début de la prestation est prévue pour le 1^{er} janvier 2023.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser madame la maire à signer le marché d'assurance « Dommages aux biens » avec l'entreprise SMACL ASSURANCES sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché une fois notifié.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

SLO

ID : 069-216902569-20221110-V_DEL_221110_6-DE

Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser madame la maire à signer le marché d'assurance « Dommages aux biens » avec l'entreprise SMACL ASSURANCES sous réserve qu'elle produise les attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à ce marché une fois notifié.

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	39	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN - DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Pierre BARNEOUD - ROUSSET , Bernard RIAS , Monique MARTINEZ , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Frédéric KIZILDAG , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Carlos PEREIRA , David LAÏB , Mustapha USTA , Maoulida M'MADI , Christine BERTIN , Audrey WATRELOT , Richard MARION , Ange VIDAL
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 10 novembre 2022.

